

Périodique d'information de
l'Association Prix: 5 F

à Bourg-la-Reine

Editorial

LE MIRAGE ET LA RÉALITÉ

La Municipalité, passant outre l'avis du commissaire enquêteur, décide de maintenir le projet de la ZAC Centre-ville : soit !... Ce projet comporte la construction d'une crèche de 50 berceaux : parfait !... Mais le site retenu pour cette crèche est précisément le 116 avenue du Général Leclerc, dont la Municipalité n'a pas la maîtrise foncière : ce projet de crèche n'est que de la poudre aux yeux ! Nous avons adressé à M. le Maire un recours gracieux (voir page 3), dans lequel nous proposons que la crèche soit au contraire construite dans l'îlot E.D.F., où les travaux pourraient commencer prochainement : nous n'avons, jusqu'ici, pas obtenu de réponse. La politique de la Municipalité en faveur de la famille ne serait-elle qu'un trompe-l'œil ? La réalité apparaît à l'analyse de l'évolution des impôts locaux et des coûts des services (voir page 2). La politique qui a consisté, depuis des années, à refuser la construction de logements sociaux s'avère à la longue coûteuse, car elle se traduit par un accroissement des impôts locaux. A cela s'ajoute, depuis l'élection du nouveau maire, une augmentation des coûts des services (halte-garderie, transport scolaire, etc.) qui dépasse largement celle du coût de la vie. Au delà des projets séduisants irréalisables à court terme, la réalité est que le refus d'une véritable politique sociale se révèle coûteuse pour tous, par les impôts locaux, et plus encore pour les familles, à qui la Municipalité fait payer de plus en plus cher ses services.



Humeur médiévale 2800

Début juin, toute la France - et même une grande partie du Monde - commémorait le Débarquement, symbole de la victoire de la liberté sur l'oppression. Et à Bourg-la-Reine ? Eh bien, sur la foi de suppositions pseudo-historiques on s'amusait - Esbaudissez-vous ! - à commémorer une prétendue naissance de notre ville.

Alors que des Bulletins municipaux annonçaient il y a quelques mois "Bourg-la-Reine en 1400", un prospectus fin mai et des affiches appelaient à fêter "les 1400 ans de Bourg-la-Reine". Il faudrait se mettre d'accord sur les dates, sinon on serait transporté en l'an 2800 plus vite qu'à la vitesse de la lumière, directement de jadis à après-demain ! Selon la tradition, le Moyen-Age s'étendrait de la chute de l'Empire romain d'Occident (en 476) à la prise de Constantinople (en 1453) : en ajoutant 1400, les années 1994 et 2800 sont bien dans la fourchette.

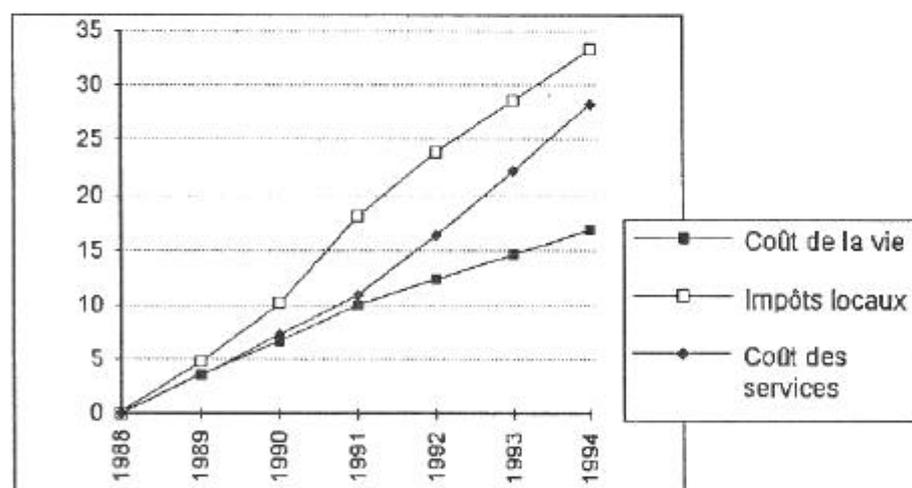


IMPÔTS LOCAUX, PRIX DES SERVICES COMMUNAUX ET COÛT DE LA VIE

Toute action se marque sur la durée. Ainsi, il est difficile de juger, à partir du budget d'une seule année, la politique menée par un maire et sa majorité. C'est pourquoi il est intéressant d'observer ses effets sur les six ans qui séparent deux élections municipales. Un bon exemple est celui des impôts locaux et des prix des services à Bourg-la-Reine. En partant de l'année 1988, la comparaison de l'évolution, d'une année sur l'autre, d'une part du coût de la vie, et d'autre part des impôts locaux et des prix des services, dont les augmentations sont fixées par le Conseil municipal, est parlante. Afin de prendre des cas concrets, le tableau suivant compare les accroissements d'une année sur l'autre de l'indice des prix INSEE (coût de la vie), de la taxe d'habitation, et du prix payé par les parents pour laisser leurs enfants à la halte-garderie.

Année	Taux d'augmentation de l'Indice INSEE	Taux d'augmentation de la taxe d'habitation	Taux d'augmentation du prix de la halte-garderie
1989	3,6 %	4,83 %	3,5 %
1990	3,1 %	5,16 %	3,8 %
1991	3,1 %	7,28 %	3,3 %
1992	2,1 %	4,83 %	5,0 %
1993	2,1 %	3,82 %	5,0 %
1994	2,0 %	3,72 %	5,0 %

On notera vite sur le tableau que les impôts et les prix fixés par l'équipe municipale croissent plus vite que le coût de la vie. Cela apparaît de façon criante sur le graphique suivant, qui représente les taux cumulés.



C'est très clair. A Bourg-la-Reine, les impôts locaux augmentent vite. Une partie de leur croissance provient des effets de la loi. Depuis 1991, en effet, l'Etat a privé d'une partie de leur dotation les villes qui ont peu de logements sociaux (c'est le cas à Bourg-la-Reine) pour la reverser à celles qui en ont beaucoup... Cela est loin d'expliquer la différence de plus en plus notable entre le taux d'accroissement des impôts et l'indice du coût de la vie. De 1988 à 1994, l'indice INSEE a crû de 17 % et les impôts locaux de 34 %. Avec les ans l'écart se creuse, pourtant cela ne se traduit pas par une amélioration de la vie communale : où diable passe cet argent ? La ville de Bourg-la-Reine serait-elle mal gérée ?

L'influence de l'élection en 1991 de M. Chevreau comme maire est, elle aussi, nette. Depuis cette date, les services fournis par la Mairie à ses habitants - et notamment aux familles - renchérissent encore plus d'une année sur l'autre : leur taux d'augmentation, de 5 % l'an, dépasse maintenant le double de celui du coût de la vie qui est compris entre 2 et 2,5 %. Cela va à l'encontre des déclarations officielles de notre premier magistrat, qui fait donc le contraire de ce qu'il dit. C'est son choix, mais sa politique est dure pour les familles et, plus généralement, pour tous ceux qui ont besoin de la solidarité communale.

LES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Association subventionnée	Montant (francs)
SEJIM	765 000
ARAI	8 430
FNACA	1 360
Secrétaires généraux des Hauts-de-Seine	650
Guides et scouts de France	5 330
Médaillés militaires	1 050
Syndicat d'Initiative de Bourg-la-Reine	127 970
Union Nationale des Combattants	1 480
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	920
Rhin et Danube	1 520
Déportés et Résistants des Hauts-de-Seine	275
A.D.A.V.I.P.	3 220
Société d'Entraide de la Légion d'Honneur	1360
Accueil des villes françaises	660
Combattants de l'Union Française	790
Association de Prévention et de Secourisme	3 420
Cercle Philatélique	800
Portugais de Bourg-la-Reine	650
Comité d'Entente des Anciens Combattants	13 770
Ordre National du Mérite	580
"le Korosso"	920
Prévention routière	5 000
Bourg-la-Reine Environnement	1 070
Marchés de France	5 200
Harmonie Municipale de Bourg-la-Reine	100 000
ARCIA	40 800
Bourg-la-Reine de Jadis à Demain	6 120
LICRA	1 000
Ligue Anti-drogue	500
Paralysés de France	1 500
CELEERS	1 940
Les amis de l'Institut Vallet	2 980
Syndicat Intercommunal du Conservatoire	4 352 600
Caisse des Ecoles de Bourg-la-Reine	3 782 000
Piscine des Blagis	1 243 784
ASBR	561 670
EBR	56 710
Les Dauphins de Sceaux	5 220
CAC Les Gêmeaux	800 000
FONJEP	250 312
CAEL	1 739 000
Collège Universitaire Fontenaisien	10 090
Saison Musicale d'été de Sceaux	3 200
Les Amis du Conservatoire	2 150
Association Musicale de Sceaux/Bourg-la-R.	640
ADIB	41 183
Association Générale des Familles	88 840
Foyer Auxilia	2 910
A.P.E.I. de la Région de Sceaux	2 190
AJR	371 430
AGEMA	33 250
AIB	50 000
CCAS de Bourg-la-Reine	2 738 000
Group d'entraide Personnel Communal	2 689 500

LES à BOURG-LA-REINE

Voici, reproduite ci-contre, la liste intégrale des subventions que le Conseil municipal a votées lors de sa réunion du 31 mars 1994. Liste publique depuis la loi de 1991, elle peut être consultée à la Mairie par tous les habitants.

Bien sûr, sous la forme où elle est publiée, elle tient un peu de l'inventaire à la Prévert... Mais "Citoyen à Bourg-la-Reine" ne s'est pas autorisé à en modifier la présentation ni à n'en retenir qu'une partie. Ce n'est pas à nous de séparer le bon grain de l'ivraie dans les largesses que la municipalité distribue dans la commune. En toute rigueur d'ailleurs, pour être complet, il eût fallu aussi mentionner les services dont bénéficient plus ou moins certaines de ces différentes associations. Il s'agit de mise à disposition de salle, et de personnel, ou de photocopie et de travaux offset... Nous y avons renoncé faute de place.

Que peut-on, malgré tout, penser de cette liste ? Il y a, certes, un monde entre les quatre millions un tiers qui subventionnent le Conservatoire et les deux-cent-soixante-quinze francs donnés à l'Association des Déportés et Résistants. Il y a aussi une grande différence entre les cent mille francs de l'harmonie municipale et les cinq cents francs pour la ligue anti-drogue...

On notera cependant, sur un plan anecdotique, l'importance prise dans notre ville par les associations d'anciens combattants.

Sur un plan plus sérieux, il faut signaler les sept cents soixante-cinq mille francs fournis à la SE-JIM. Cet organisme, dont Monsieur le Maire est le Président, est, en fait, la société d'édition du journal "Bourg-la-Reine Magazine". C'est dire que ce journal revient à près de cent francs par foyer à Bourg-la-Reine.



Le recours gracieux

Citoyen à Bourg-la-Reine
12 bis rue des Blagis
92340 Bourg-la-Reine

Bourg-la-Reine, le 19 avril 1994

Monsieur Chevreau,
Maire de Bourg-la-Reine,
Mairie de Bourg-la-Reine.

Objet : Recours gracieux.

Délibérations du point III1 de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 1er mars 1994 portant sur "l'approbation du dossier de création et de réalisation de la ZAC rénovation du Centre-Ville".

Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, lors de sa séance du 1er mars, a décidé de ne pas donner suite à la demande de déclaration d'utilité publique devant la difficulté de porter le dossier devant le Conseil d'Etat du fait de l'avis défavorable émis par le Commissaire enquêteur.

Parallèlement, le conseil municipal a décidé de passer outre cet avis et d'approuver la création et la réalisation de la ZAC rénovation du Centre-Ville, faisant l'impasse sur la maîtrise du foncier bâti et entérinant la responsabilité financière de la commune relative au déficit du bilan de ZAC estimé avant tout début de réalisation à 40,2 MF TTC.

Nous notons avec satisfaction dans les attendus des deux délibérations votre engagement à réaliser "25 % de logements sociaux" et non plus comme il était écrit jusqu'à présent "25 % de logements sociaux et intermédiaires". Tel était notre souhait qui rejoint la lettre et l'esprit de la loi d'orientation sur la ville.

En revanche, la localisation de la crèche, équipement public hautement souhaitable en raison du manque de berceaux à Bourg-la-Reine, nous interroge. En effet, le rapport et les documents graphiques du plan d'aménagement de zone (PAZ) doivent comporter le programme d'équipements publics, notamment la crèche, et situer l'implantation des équipements publics (articles 311-10, 311-10-1, 311-10-2 du code de l'urbanisme). Les articles R 311-11 et R 311-13 instituent, par ailleurs, des garanties de réalisation et d'échéancier prévisionnel de ces équipements. Or, la commune de Bourg-la-Reine n'a pas la maîtrise foncière du lieu d'accueil de cette crèche de 50 berceaux au 116 avenue du Général Leclerc (cf le rapport du PAZ et le bulletin municipal n° 190 daté de mars 1994) : et pour cause, c'était l'une des motivations de la demande d'utilité publique.

Aucune assurance de réalisation ne peut en conséquence être avancée pour la crèche. Cette erreur manifeste nous paraît de nature à entacher d'illégalité le PAZ.

Qui plus est, le Commissaire enquêteur retient la localisation de la crèche comme l'une des motivations de son avis défavorable : sa situation au cœur de l'îlot cerné par les deux branches de la RN 20 soulève des problèmes de sécurité. En effet, les parents seraient dans l'obligation soit de traverser la RN 20 avec leurs enfants, soit, faute de parking de proximité réservé à cet effet, de stationner en double file notamment à l'heure de pointe du matin.

En conclusion, nous souhaitons connaître votre position et vos engagements pour que la crèche, souhaitée par tous, puisse se réaliser rapidement dans un endroit d'accès sûr.

Nous adressons copie de la présente lettre à Monsieur le Sous-Préfet d'ANTONY.

Nous vous prions de considérer cette présente lettre comme un recours gracieux avec toutes les conséquences d'une telle démarche sur les respects de délais en vue d'une saisine éventuelle du Tribunal administratif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean-Louis Pérignon,
Président de l'Association

EXTRAITS INÉDITS DES MÉMOIRES DU DOCTEUR WATSON

Il ne faut pas penser que Sherlock Holmes devait toujours aller sur le terrain pour résoudre des énigmes. Il lui suffisait parfois de réfléchir sur des extraits de presse pour élucider les problèmes les plus ardues. Je me souviens d'un jour où nous étions chez lui, Baker Street. Installé derrière son bureau tout en tirant sur sa pipe, il trouva en quelques minutes la solution d'une question fort complexe. Il classait des coupures de journaux, et il me dit, en tendant quatre d'entre elles :

- « Évidemment, ils ne réussiront pas ! »

Je me saisis des articles. Le premier annonçait l'installation de trois nouvelles agences bancaires le long de la grand'route traversant le bourg de Queenstown, lequel en comptait déjà quatre. Le second décrivait l'inauguration, par le maire John-Christmas Littlegoat, de la carcasse d'un vieux char de guerre portant le nom de la ville sur cette même route. A propos de cette dernière, le troisième article mentionnait que Lord Littlegoat, avec son adjoint Franck Moorle, surveyor pole's carrier⁽¹⁾ de son état, envisageait de la mettre en souterrain. Et le dernier récapitulait les actions d'un club des citoyens de Queenstown qui avaient, entre

autres, évité la transformation d'une partie de Miller's Square⁽²⁾ en parking..

- « Mais, Holmes, il n'y a aucun lien entre ces faits-divers ! »

- « Détrompez-vous, mon cher Watson, et faites marcher vos cellules grises. »

Après avoir, en vain, essayé de relier les morceaux de ce puzzle, j'avouai mon impuissance.

- « Élémentaire, mon cher Watson. Littlegoat a un plan machiavélique. En tant que maire, il attire des banques le

long de la route. Puis, sous prétexte de creuser un tunnel, son affidé Moorle atteint par des galeries les coffres-forts qui se trouvent dans leurs caves. Pendant ce temps, Littlegoat caché dans le char, surveille ce qui se passe en surface. Ainsi, les deux comparses s'emparent d'un joli magot. »

- « Holmes, c'est absolument monstrueux. Il faut prévenir l'attorney général⁽³⁾ ! »

- « Inutile, Watson, inutile. Les membres du club de Queenstown ont déjà réussi à empêcher la première phase du complot, la mise en place d'une base de repli, Miller's Square. Je suis sûr qu'avec eux, Littlegoat et Moorle ne pourront pas perpétrer leur forfait. Il y a dans cette ville des citoyens très clairvoyants, savez-vous... »

1 Outre-Manche, c'est à peu près l'équivalent français de l'arpenteur.

2 En français, le square Meunier, l'un des squares de la ville de Queenstown.

3 L'attorney général représente le Ministère de la Justice au Royaume-Uni.

Un point d'histoire

Certains voudraient nous faire croire que Bourg-la-Reine a 1400 ans. Or, les conditions climatiques qui ont présidé au fêtes du 14ème centenaire ont confirmé ce que nous soupçonnions depuis longtemps : la fondation de la ville remonte en fait... au déluge.

1250 -
N 20 -
2010

1250 personnes ont signé la pétition lancée par *Bourg-la-Reine-Environnement* contre la transformation de la N 20 en autoroute urbaine.

Que par souci de l'environnement une association déplacé tant d'énergie et que tant d'habitants s'expriment sur un point aussi important, c'est bien. Mais tout de même, c'est une caricature - un peu simpliste et peu constructive - de l'avis du commissaire-enquêteur. La question n'aurait-elle pas dû être la suivante :

" Que faire de la N 20 en attendant que le souterrain souhaité soit réalisé ? "

Ceci ne sera pas fait avant longtemps : le Conseil municipal lui-même envisageait l'horizon 2010.

Ont participé à l'élaboration de ce Bulletin N° 13 :
Claude Chanut, Catherine Dreyfus-Riegel, Jean Fauré, Jean-Claude Gaillot, Isabelle Labrousse, Michel Labrousse, Thierry Lauret, Jean-Louis Pérignon, Lucien Sellier, Nadine Spira, Christian Thibault.

BULLETIN D'ADHESION à

CITOYEN à Bourg-la-Reine

NOM Prénom _____

ADRESSE _____

Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1991

Date et signature:

La cotisation est de 100 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe) Le chèque doit être libellé à l'ordre de *CITOYEN à BOURG-LA-REINE* et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.